

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 4, 6, place de la Bourse, 3; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 23, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS

DU 20 DÉCEMBRE

3 0/0	53 50
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 57 1/2
Emprunt 1872	87 02 1/2
DU 21 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 30
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 55
Emprunt 1872	86 85

ROUBAIX, 21 DÉCEMBRE 1872

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 20 décembre 1872.

La crise du centre gauche continue. M. Ricard s'étant démis de la présidence de ce groupe politique, ses partisans désiraient le porter de nouveau à l'élection qui doit avoir lieu pour la composition du bureau. D'autre part, un certain nombre de membres du centre gauche sont fatigués de cette personnalité encombrante. A la tête des opposants sont : MM. Casimir Périer, Waddington, Robert de Massy. Dans la dernière réunion du centre gauche, ce dernier député a critiqué très-vivement la politique suivie par M. Ricard dans la séance du 14. 47 membres de ce groupe se sont, dit-on, rendus auprès de M. Dufaure, sous la conduite de MM. Casimir Périer et Randon pour féliciter ce ministre sur son dernier discours. On a vu dans cette démarche un acte d'hostilité contre M. Ricard qui a, comme on le sait, changé de tactique en pleine séance, uniquement parce que M. le Garde des Sceaux avait adopté le même ordre du jour. Demain, auront lieu les élections du bureau du centre gauche. On prétend que M. Casimir Périer est porté à la présidence, en concurrence avec M. Ricard, par les membres hostiles à celui-ci.

Dans la dernière séance de l'Assemblée, un amendement de M. Bonnet, bien qu'il ait échoué, a été l'objet de révélations assez importantes pour mériter une mention. Vous savez que, d'après le gouvernement, l'impôt des matières premières doit produire 93 millions. Mais le gouvernement même a avoué que ce chiffre ne pourrait être atteint pendant l'année courante, à cause des traités internationaux. La commission des finances de l'année dernière avait été jusqu'à prévoir que, pour le premier exercice, cette taxe ne donnerait pas plus de 5 ou 6 millions. En conséquence, on s'attendait à voir cet impôt ne figurer au budget que pour mémoire, et le gouvernement faire sa balance avec d'autres ressources. Il n'en est rien. C'est très sérieusement que l'impôt des matières premières figure au budget pour 93 millions. Nulle ressource n'est destinée à le remplacer, et comme les négociations

avec l'Angleterre n'ont pas encore abouti, il est aujourd'hui certain que nous aurons un déficit de 93 millions. L'amendement de M. Bonnet qui demande que la réduction du budget soit calquée sur la réalité, n'obvierrait pas à cette perspective, car on ne couvre un déficit qu'avec des impôts nouveaux, non avec des amendements et des corrections d'écriture. Aussi l'Assemblée l'a-t-elle repoussé; mais à cette occasion, M. Raudot est venu nous apporter quelques vérités dures mais salutaires sur les procédés du gouvernement. En effet, pour pallier sa négligence, le ministre prétendait qu'il y aurait cette année un excédent de 110 millions de bénéfice sur les impôts en exercice et que l'on paierait, avec cela, les 93 millions de déficit. Il paraît que c'est le contraire de la vérité.

M. Raudot nous a fait le calcul que, outre les 85 millions de déception que l'on prévoit pour les matières premières, les divers amendements faits au budget venaient de réduire le revenu de 12 millions, que la suppression de l'impôt des hypothèques nous coûterait encore 6 millions, que la suppression de la surtaxe des pavillons laisserait encore 5 millions de vide, que l'impôt des allumettes annonçait une déception reconnue par le pouvoir lui-même (Total : 20 millions de déficit; que la recette de 1872, au lieu de 110 millions de bénéfice, en donnerait 160 de déficit, que le déficit de la recette de 1873 monterait à 100 millions.

C'est donc un gouffre insondable que notre budget, et l'orateur supplie que l'on s'arrête dans cette voie. Puisque M. Thiers entend ses prières! Mais rien ne le fait supposer, car pour l'année 1872, le gouvernement a déjà pris 160 millions. L'extrême gauche nous a donné hier une preuve de maladresse qui vaut son pesant d'or. Vous savez que M. de la Rochette avait demandé à interpellier le gouvernement sur les troubles de Nantes. M. de Goulard, pour conjurer l'orage, s'est hâté de destituer le maire de Nantes. La droite est bonne personne, elle a horreur de l'agitation faite sans nécessité. M. de la Rochette est venu retirer son interpellation, vu la justice qui était rendue à ses réclamations. Mais nos radicaux ne sont pas pour rien élèves de Danton. Ils croient que pour réussir il faut toujours de l'audace et encore de l'audace. Au lieu de se féliciter de voir leurs violences couvertes par un généreux pardon, ils ont pensé que puisque la droite se calmait, c'était à eux de se plaindre. M. Brisson est venu demander de quel droit on attentait au suffrage universel dans la personne du maire de Nantes. Passe encore pour le préfet, disait l'orateur, il est le serviteur du gouvernement, mais un maire est un élu. C'est à nous de le défendre.

M. de Goulard, qui avait eu assez de peine à obtenir son pardon de la droite, a trouvé mauvais que la gauche s'amusât à lui compliquer la situation; s'inspirant de l'heureux exemple de son collègue de la justice, M. le ministre de l'intérieur a répliqué aux audaces de M. Brisson par une petite leçon bien tournée, ma foi. Vous invoquez le suffrage universel? disait le ministre; le premier devoir qu'impose le suffrage à ses élus, c'est la justice. En y manquant, M. le maire de Nantes a manqué à son devoir. En le lui rappelant, j'en suis pas fâché de montrer à tout le monde ici que nous ne cédon pas aux intimidations.

Un naïf se serait attendu à voir M. Brisson secouer sa crinière contre l'imprudent ministre. Mais nous connaissons mieux les hommes de la gauche. Rien n'a bougé, personne n'a répondu à la semonce du ministre, si ce n'est les applaudissements de la droite. Ce n'est pas la première fois, depuis quatre semaines, que les lions du radicalisme lèchent la main qui les bat.

On annonce que le ministre de la marine doit envoyer une circulaire aux préfets maritimes pour leur faire connaître que les ouvriers des ports qui signeraient des pétitions dissolutionnistes seront renvoyés.

M. Thiers a écrit, dit-on, une lettre de condoléance au général Ducrot, au sujet de la mort de sa fille.

Hier soir a eu lieu la séance de rentrée du cercle catholique sous la présidence de Mgr Janceerd, évêque de Cézame. Plusieurs députés, parmi lesquels MM. Paul Besson et Chesnelong, assistaient à cette réunion. Leur entrée a été saluée par de chaleureux applaudissements. 130 nouveaux membres ont été admis au cercle pour l'année scolaire 1872-73. Il compte, en ce moment, 400 membres. Dans un rapport rempli de pensées élevées et écrit avec talent, M. Georges Nivet a vivement intéressé l'Assemblée en rendant compte des travaux du cercle. La séance s'est terminée par une éloquente allocution de Mgr Isoard, auditeur de Rote, qui a constaté que la persécution dirigée contre le catholicisme montrait sa force et sa puissance; le vénérable prélat a salué dans la personne de Pie IX la plus glorieuse figure historique des temps modernes. Les paroles de Mgr Isoard ont été accueillies par des acclamations enthousiastes. Les familles chrétiennes doivent une grande reconnaissance aux dévoués fondateurs de cette institution.

DE SAINT-CHERON.

Par décret inséré au Journal officiel :

M. l'abbé Sebaux, supérieur du séminaire diocésain de Laval, est nommé à l'évêché d'Angoulême, en remplacement de M. Cousseau, dont la démission est acceptée. M. l'abbé Saivet, chanoine-archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême, est nommé à l'évêché de Mende, en remplacement de Mgr Foul-

quier, dont la démission est acceptée; M. l'abbé Leuilleux, desservant de Saint-François-de-Sales; à Boulogne-sur-Mer (diocèse d'Arras), est nommé à l'évêché de Carcassonne, en remplacement de Mgr Roulet de la Bouillerie, nommé coadjuteur de Mgr le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux; Mgr Cousseau, évêque démissionnaire d'Angoulême, est nommé chanoine du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Buquet, décédé; Mgr Foulquier, évêque démissionnaire de Mende, est nommé chanoine du premier ordre au chapitre de Saint-Denis, en remplacement de Mgr Mellon Jolly, décédé.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENTIE DE M. J. GRÉVY.

Séance du 20 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Adoption du procès-verbal.

M. Paris dépose un projet tendant à soumettre les raffineurs de sucre à l'exercice à partir du 1^{er} avril 1873.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission des sucres.

M. Kolb-Bernard avait appuyé la proposition Paris.

M. Bardoux, au nom de la commission du budget, dépose un rapport concluant à l'adoption du projet portant ouverture d'un crédit de 1 million en faveur des inondés.

Ce projet sera discuté demain.

Reprise de la discussion du budget du ministère des finances.

M. des Rotours demande, de concert avec M. Alfred Dupont, que l'on rétablisse jusqu'à concurrence de 3,500,000 fr. le versement à faire par la société générale algérienne.

M. Pelletreau Villeneuve combat cet amendement.

M. des Rotours insiste.

Après une observation de M. Pelletreau-Villeneuve, M. des Rotours retire son amendement.

Adoption des articles 6 et 7.

M. Paulin Gillon, sur l'article 8, demande qu'il soit accordé certains allègements aux départements envahis.

M. Guichard, au nom de la commission, répond que tout le possible a été fait et que la commission ne peut accepter l'amendement.

Rejet de l'amendement Paulin Gillon.

INCIDENT.

M. le ministre de la guerre dépose un projet de loi tendant à ériger en place de guerre de 1^{re} classe la nouvelle enceinte de la ville de Dunkerque.

L'urgence est déclarée.

Reprise de la discussion budgétaire.

Adoption des articles 8, 9 et 10.

M. Jouvelet, sur l'article 11, propose une réduction de 8 millions.

L'orateur explique que son amendement, tout en respectant les droits acquis, tend à rendre à la Légion d'honneur son véritable caractère.

M. Bardoux répond que l'Assemblée

sera bientôt saisie d'un projet concernant l'organisation de la Légion d'honneur et consent au rejet de l'amendement.

Rejet de l'amendement Jouvelet.

M. Lenoel demande :

1^o Une réduction de 70,000 francs sur le traitement des membres de la Légion d'honneur ;

2^o Une réduction de 46,000 francs sur le traitement des médaillés militaires.

3^o La suppression du crédit de 20,000 francs, inscrit pour décorations aux membres de l'ordre.

M. Bardoux s'oppose à la première partie de l'amendement, qui est rejeté.

M. le ministre de la justice combat la troisième partie que M. Lenoel retire.

M. Lepère demande, sur le même objet, une réduction de 50,000 fr.

Rejet de cet amendement et adoption des articles 11, 12, 13, 14 et derniers.

La commission présente un article additionnel autorisant la ville de Paris à émettre des bons de la caisse municipale jusqu'au 30 décembre 1873 et pour 60 millions. Adopté.

La caisse de retraite pour la vieillesse est autorisée à élever à 50/0 le taux d'intérêt des rentes viagères.

M. le ministre, sur une demande de M. Wilson, répond que la loi sur la révision des patentes est à l'étude et qu'un projet sera déposé d'ici deux ou trois mois.

L'ensemble de la loi budgétaire est adopté par 667 votants.

La séance est levée à cinq heures 50 minutes.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Le Message du président Grant, qui a été lu au Parlement américain dans la séance du 2 décembre 1872, donne des renseignements intéressants au point de vue industriel. Il établit que la production nationale s'accroît chaque année dans une proportion inattendue, et que l'importation des produits étrangers diminue.

Nous avons été frappés, en lisant le budget des recettes de 1872, de voir le rôle considérable que jouent les droits de douane dans les finances des Etats-Unis. — Sur un budget total de 374,691,229 dollars, les droits de douane entrent pour 216,370,286 dollars, soit les trois cinquièmes de la totalité.

Certes, ce pays ne paraît point être sur la voie du libre-échange, et rien ne porte à croire, d'après les termes du Message, qu'il pense à changer le système actuel, dont le président Grant se félicite. En France, où les protectionnistes passent pour si puissants, les droits de douane n'apportent au Trésor que le septième de ses recettes.

Du reste, il existe à cet égard bien des préjugés. Ainsi, il est d'opinion générale qu'en Angleterre, cette patrie du libre-échange à outrance, il n'existe plus de droits de douane, et que cette nation intelligente a secoué depuis trente ans tous ces vieux errements. Qu'on se détrompe. Nous trouvons dans les tableaux du revenu public, publiés tous les mois par les journaux anglais, que le revenu des droits de douane forme environ le tiers du budget des recettes, soit vingt trois millions sterling sur un total de soixante-onze millions. — Le droit d'exercice, c'est-à-dire le droit sur les boissons fabri-